

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE 2015-SPE-0187
portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale multi sites n° 45-111**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Vu Code de la Santé Publique et notamment les articles L6211-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe DAMIE comme Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2015 portant agrément, sous le numéro 45-S-3, de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « SELAS ANABIO CENTRE » sise 3 rue des Fauchets – 45000 ORLEANS, portant le numéro FINESS 45009393 et l'autorisant à exploiter le laboratoire de biologie médicale multi sites « ANABIO CENTRE » ;

Vu le dossier réceptionné le 19 octobre 2015 transmis par le représentant légal de la SELAS « ANABIO CENTRE », exploitant le Laboratoire de Biologie Médicale ANABIO CENTRE, relatif au transfert du site 3 rue des Fauchets – 45000 Orléans vers le 1 rue de Corroy – 45140 Ormes et assorti du transfert du siège social du 3 rue des Fauchets – 45000 Orléans vers le 24 place du Martroi – 45000 Orléans ;

Vu le courrier en date du 22 octobre 2015 du conseil central de la section G de l'Ordre National des Pharmaciens ;

Vu l'enregistrement d'une déclaration de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « ANABIO CENTRE » du 8 août 2013 relatif à la cessation de fonctions de Monsieur CHOUCAIR Ibrahim en tant que biologiste coresponsable ;

Vu l'enregistrement d'une déclaration de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « ANABIO CENTRE » du 30 avril 2014 relatif à la cessation de fonctions de Madame RAVELEAU Catherine en tant que biologiste coresponsable ;

Vu l'enregistrement d'une déclaration de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « ANABIO CENTRE » du 6 mai 2015 relatif à la prise de fonctions de Monsieur DIEZ Guillaume en tant que biologiste médical salarié ;

Considérant la fermeture du site 3 rue des Fauchets – 45000 Orléans et l'ouverture concomitante d'un nouveau site au 1 rue de Corroy – 45140 Ormes ;

Considérant que le siège social de la SELAS « ANABIO CENTRE » et du Laboratoire de Biologie Médicale « ANABIO CENTRE » sera désormais situé au 24 place du Martroi – 45000 Orléans ;

Considérant que le nombre de sites ouverts au public du laboratoire de biologie médicale multisites dénommé « Laboratoire de biologie médicale ANABIO CENTRE » sis 24 place du Martroi – 45000 ORLEANS est inchangé suite au transfert du site 3 rue des Fauchets – 45000 Orléans vers le 1 rue de Corroy – 45140 Ormes et reste fixé à 4 ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2016, le laboratoire de biologie médicale dénommé « ANABIO CENTRE » exploité par la SELAS « ANABIO CENTRE » dont le siège social est situé 24 place du Martroi - 45000 ORLEANS, est autorisé à fonctionner sous le numéro 45-111 sur les sites d'implantation suivants ouverts au public :

- 24 place du Martroi - 45000 ORLEANS – **plateau technique** - n° finess 450019419 ;
- 1 rue de Corroy – 45140 ORMES - n° finess 450019401 ;
- 375 route d'Orléans – 45640 SANDILLON - n° finess 450019427 ;
- 137 route nationale – La Patte d'Oie – 45350 ST GERVAIS LA FORET - n° finess 410008742.

Article 2 : Le Laboratoire de biologie médicale « ANABIO CENTRE » est dirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- **Monsieur Luc BUCQUET - médecin**
- Madame Sylvie HIRBEC SCHAEVERBEKE - pharmacien
- Madame Camille LABBE – médecin
- Madame Hélène LE GOFF BRICCHI - pharmacien

Les biologistes médicaux sont :

- Monsieur Guillaume DIEZ - pharmacien
- Madame Nicole ESCARTIN - pharmacien

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale du « Laboratoire de biologie médicale ANABIO CENTRE » ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Article 4 : A compter du 1^{er} janvier 2016, l'arrêté 2013-SPE-0015 du 19 mars 2013 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites n° 45-111 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de la date de notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs selon toutes voies de procédure :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - Cité Coligny - 131 rue du faubourg Banner - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1 ;

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

Article 6 : Le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à la SELAS « ANABIO CENTRE » et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 novembre 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Philippe DAMIE